

Compte rendu de la séance du jeudi 22 juillet 2021

Convocation du 16 juillet 2021

Ordre du jour:

- 1-Demandes de subventions
- 2-Décisions Modificatives
- 3-Subvention aux associations
- 4-Admission en non valeur-Budget Eau et Assainissement
- 5-Questions diverses

Présents : Alain BARTHES, Georges MEROU, Pascal MORY, Christophe BASTIE, Agnès SICARD, Jérôme JOUGLA, Frédéric MOURALIS, Valérie SIRVEN, André JULIEN, William AMOURETTE

Absents avec procuration : Robert PASSEPORT par Alain BARTHES

Absents excusés :

Absents : Pierre MOURET, Christiane LAFFAILLE, Richard MARTINS

Secrétaire de la séance : Monsieur André JULIEN

Validation du Procès-Verbal du 17 juin 2021 : le vote est reporté lors du prochain conseil municipal

Dossier ajouté à l'ordre du jour:

Délibération créant un contrat unique d'insertion CAE PEC (DE 2021_046)

Le maire informe l'assemblée : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat.

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de créer un poste de d'adjoint technique à compter du 2 septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour : 11 / Abstentions : 0 / Contre : 0

**Acquisition d'une étrave: Demande de subvention au titre de la DETR
(DE 2021 047)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une étrave afin de pouvoir déneiger rapidement les voies communales en période hivernale. Lors des chutes de neige, le passage du chasse neige est primordial, il en va de la sécurité de tous les usagers.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis estimatif établie par les Etablissements CAUQUIL à Mautlaur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1/ D'ACQUERIR une étrave selon le devis estimatif suivant :
Ets CAUQUIL : 11 700 € HT

2/ DE SOLLICITER, pour aider la Commune à financer cet investissement une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

3/ VALIDE le plan de financement ci-dessous :

	MONTANT HT EN €	TAUX
Acquisition d'une étrave	11 700	100 %
DETR	5 850	50%
Autofinancement	5 850	50 %

Pour : 11 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Arrivée de Monsieur Richard MARTINS à 20h20

Réhabilitation du logement communal de l'Ancienne Poste : demande de subventions (DE 2021 048)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ du locataire du logement communal de l'Ancienne Poste et vu son état de vétusté, il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis estimatifs :

Sarl BERTRAND : Reprise complète de l'électricité : 5 419.46 € HT

FONTAINE Guillaume : 23 256.80 € HT

- Cuisine équipée : 2 256.80 € HT
Reprise plafond/carrelage/peinture + peinture chauffage : 1710.00 € HT
- Salon et couloir
Reprise plafonds, peinture, seuils... : 3 440.00 €
- Salle de bain +WC : 2 810.00 € HT
- 3 Chambres :
Parquet, reprises diverses, peintures : 2 990.00 €

Main d'œuvre pour l'ensemble : 10 050.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1/ DE PROCEDER aux travaux de réhabilitation de l'appartement de l'Ancienne Poste selon les devis estimatifs présentés ci-dessus.

2/ DE SOLLICITER, pour aider la Commune à financer cet investissement une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et du Fonds de Développement territorial Axe 1 Mesure 1

3/ VALIDE le plan de financement ci-dessous :

	MONTANT HT EN €	TAUX
Réhabilitation logement Ancienne poste	28 676	100 %
DETR	11 470	40 %
FDT	8603	30%
Autofinancement	8603	30 %

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Décision Modificative n°2 Budget Commune 2021 : Acquisition de trottinettes
(DE 2021 049)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la coopérative scolaire renonce au versement de la subvention attribuée chaque année d'un montant de 1500 €. En contrepartie, la commune achètera des trottinettes pour les enfants de l'école. Le devis de la société Pichon s'élève à 1269.42 € TTC, il comprend 5 trottinettes de deux roues et 5 casques de protection junior. Il est donc nécessaire d'affecter les crédits prévus à l'article 6574 « subvention aux associations » sur le programme acquisition matériel.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1300.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	-1300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188 - 306	Autres immobilisations corporelles	1300.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1300.00
TOTAL :		1300.00	1300.00
TOTAL :		1300.00	1300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Décision Modificative n°3 Budget Commune 2021 : Restaurant d'Anglès
(DE 2021 050)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés pour réhabiliter le restaurant : acquisition d'un frigo, divers travaux d'électricité complémentaires... Il est donc nécessaire d'abonder le programme « Acquisition Restaurant » des crédits nécessaires.

Monsieur le Maire précise qu'un Fonds de concours d'un montant de 89 616 € a été voté par les membres du bureau de la communauté de communes le 9 juillet dernier. Il détaille le plan de financement définitif :

Sur 243 188 € de dépenses comprenant l'acquisition du restaurant et les travaux de réhabilitation, la commune bénéficie de 63 956 € de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de 89 616 € de Fonds de concours. L'emprunt de 44 700 € réalisé en 2020 pour financer en partie la part d'autofinancement de la commune est neutralisé par le

réaménagement des emprunts de la commune. L'emprunt à court terme sera quant à lui remboursé dès que les subventions seront perçues. Des acomptes ont été demandés et sont en attente de versement.

De plus, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les menuiseries du restaurant seront remplacées en 2022, ce qui clôturera l'opération.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-1000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 380	Installat°, matériel et outillage technique / Restaurant	1000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1000.00
TOTAL :		1000.00	1000.00
TOTAL :		1000.00	1000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Décision Modificative n°1 Budget Eau et Assainissement 2021 : Amortissement 2020 (DE 2021 051)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certaines immobilisations n'ont pas été amorties en 2020, il convient donc d'émettre les opérations d'ordre complémentaires et de prévoir les crédits nécessaires.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-114.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	114.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 119	Installat°, matériel et outillage techni	114.00	
28158 (040)	Autres matériels, outillage technique		114.00
TOTAL :		114.00	114.00
TOTAL :		114.00	114.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide cette décision modificative.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021 (DE 2021 052)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès SICARD qui rappelle que les conditions d'attribution des subventions aux associations incluent différents critères tels que leur bilan financier, leur budget ainsi que leur niveau d'activité au sein de la commune.

Elle rappelle qu'en 2020 une baisse des subventions avait été appliquée suite à la pandémie liée à la Covid-19 et au confinement qui avaient fortement réduit ou arrêté l'activité de certaines associations.

Cette baisse ne s'appliquera pas aux associations en 2021 étant donné que certaines animations ont pu être maintenues malgré les contraintes imposées pour garantir la sécurité sanitaire.

Monsieur Christophe BASTIÉ informe l'assemblée que comme l'an dernier l'Amicale des Sapeurs-Pompiers a renoncé à demander une subvention en 2021 en raison de la suspension de son activité suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Monsieur Frédéric MOURALIS demande des informations sur la dissolution de l'association Anime Anglès.

Monsieur le Maire précise que leur trésorerie ainsi que leurs animations seront ventilées entre différentes associations ; le foyer rural gèrera l'expo peinture, l'ASPA s'occupera de la rando d'automne et le comité des fêtes de la fête du bois et du terroir.

Il est rappelé que la coopérative scolaire ne bénéficiera pas de subvention, étant donné l'acquisition prochaine de trottinettes pour l'école.

Il est rappelé que le budget de la Communauté de Communes alloué aux associations du territoire sera transféré aux communes, ayant seules la compétence.

Monsieur MOURALIS propose d'attribuer les subventions aux associations et d'ajuster les montants en 2022 si les animations prévues étaient annulées au dernier moment.

En l'absence de dossiers non déposés, les demandes de subventions de différentes associations n'ont pas été étudiées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

COMITE DES FETES D'ANGLES	2 500 €
ADMR MONTAGNE SIDOBRE	500 €
ASS MUSIQUE D'ETE	1 200 €
ASS PRODUCTEUR ANGLES	1 100 €
ASS CHASSE ANGLES	300 €
ASS PECHE ANGLES	400 €
ASS CHASSE SOUQUE	300 €
ASS CHORALE NOTRE DAME	300 €
ASS DYNAMIT AGE	500 €
GDA	100 €
CAVALIERS DE L'ANGLESIENNE	300 €
OCCYFIT	100 €
LOU FESTAIRES	200 €
ESP ENTRE LACS ET FORETS	1 000 €
TOURISME IMAGINAIRE	500 €
MAISNIE DES LOUPS DU TARN	100 €
Total:	9 400 €

Le conseil municipal émet un avis favorable aux versements des subventions mentionnées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour : 12 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Admission en non valeur Budget Eau et Assainissement 2021 (DE 2021 053)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de demande en non-valeur n°4605111112 déposée par le Comptable public,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer cette créance ont été diligentées par le Comptable public dans les délais règlementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 260.97 € concernant l'article 354 du rôle (ORMC) de 2016 sur le Budget Eau et Assainissement.

Il précise que l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur le titre de recette faisant l'objet de cette demande.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur le titre de recette figurant sur la présentation en non valeurs émis par le Trésorier Municipal en date du 23 juin 2021 sur le budget eau et assainissement pour un montant global de 260.97€.

Pour : 11 / Abstentions : 1 / Contre : 0

Questions diverses :

- Monsieur Pascal MORY informe l'assemblée que le gîte communal pourra accueillir à nouveau les pèlerins dès le 26 juillet prochain. Madame Marie-Christine POUSSINES a été nommée régisseur de recettes.

Il sera à la disposition des pèlerins du lundi au vendredi, fermé les week-end et jours fériés. Le prix de la location est fixé à 12 € par personne et par nuit. Les pèlerins pourront régler par chèque, espèces et prochainement par carte bancaire.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois lettres anonymes portant sur Monsieur Frédéric MOURALIS ont été envoyées à l'attention du Maire et dernièrement à l'ensemble du conseil municipal. Ces lettres concernent son activité professionnelle et sa vie privée et non son mandat d'élu. Monsieur MOURALIS précise qu'il ignore ce type d'attaque.

Le conseil municipal condamne à son tour et à l'unanimité ces façons d'agir déplaisantes et agressives.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains habitants du hameau de la Souque souhaitent retirer les grilles de la vierge. Il est précisé que l'abbé ne s'y oppose pas.

Vu que cette décision divise les résidents de la Souque, le conseil municipal se prononcera lorsqu'un accord commun sera trouvé.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que des propriétaires de bateaux demandent l'autorisation d'occuper un terrain communal afin d'accéder et de garer leur véhicule sur la berge du lac et ce dans le but d'effectuer plus facilement les pleins de carburant.

Ils proposent en contrepartie d'entretenir, d'embellir et de sécuriser la parcelle mis à disposition.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal décide de reporter cette décision et missionne Georges MÉROU d'étudier cette demande et de se rendre sur le site.

Monsieur BASTIE n'émet pas d'avis défavorable mais souhaite que ladite parcelle ne soit pas privatisée au profit de quelques personnes.

- Monsieur Frédéric MOURALIS demande si l'aire de retournement à l'impasse des chalets a été finalisée.

Monsieur le Maire précise que Madame SICART n'a pas répondu à la proposition d'achat qui lui a été faite. Monsieur MOURALIS propose de relancer la propriétaire.

- Monsieur Pascal MORY informe l'assemblée que l'Ehpad lance une campagne de vaccination auprès de ses agents. Seuls 18 soignants sur 46 sont aujourd'hui vaccinés.

Il est précisé que quelques doses seront disponibles pour les personnes ayant des difficultés à se faire vacciner.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un cas de covid a été recensé chez les résidents à l'Ehpad. Un dépistage massif est prévu sur l'ensemble du personnel et des résidents.

La séance a été levée à 22h

